

CCHMV

Vous êtes dans l'édition abonnés :

Territoire de Lanslebourg-Montcenis

Termignon

Politique

haute maurienne vanoise À son tour, Val-Cenis dit "non" à la ZSC

À Bramans, une banderole d'opposition à la ZSC a été mise en place par les citoyens, alors que le conseil municipal a voté unanimement son opposition au projet de l'État.

Voici maintenant quelques semaines que le projet de Zone Spéciale de Carrières (ZSC) fait beaucoup de remous en Maurienne. Placé sur le devant de la scène par un collectif citoyen, le sujet a peu à peu fait son entrée dans les discussions politiques du territoire, en commençant par les différents conseils municipaux qui, de façon unanime, affirment leur opposition à ce projet de l'État.

Ce fut le cas, le 19 décembre dernier, de la commune de Val-Cenis, territoire concerné au premier chef par la ZSC. En effet, ce sont près de 600 hectares de la commune qui sont englobés par le projet, majoritairement sur la commune déléguée de Bramans, mais également sur celle de Sollières-Sardières. Les élus, rappelant que 87 % des revenus captés par la Haute Maurienne Vanoise, en provenance de l'extérieur, sont issus du tourisme, ont manifesté leur inquiétude quant à ce projet menaçant de détruire les paysages tout en nuisant à la qualité de vie des populations. En ce sens, la ZSC se présente en totale contradiction avec les enjeux de développement de la commune de Val-Cenis et, au-delà, du territoire de Haute Maurienne Vanoise, ceci en se souvenant que, par le passé mais encore aujourd'hui, les espaces ont déjà été fortement impactés par les grands chantiers nationaux, notamment avec la construction des barrages hydroélectriques ou bien avec le chantier du Lyon-Turin.

En définitive, après une délibération votée à bulletin secret mais obtenant l'unanimité des suffrages, le conseil municipal de Val-Cenis, bien que conscient des enjeux de l'exploitation du gypse et de l'anhydrite en France, s'est déclaré opposé au projet de ZSC et a demandé à l'État de retirer son projet. À suivre...

Par Adrien Kempf Le 29/12/2022 à 05:00